

Qu'est-ce que c'est ?

La e validation est la possibilité pour un chasseur de valider son permis annuel directement chez lui. Une simple connexion internet lui suffit, ainsi qu'une feuille de papier A4 et une imprimante.

Sur l'e validation le chasseur va retrouver les mêmes éléments que sur une validation classique :

- En bas de page la validation proprement dite qui est à découper et à conserver avec son titre permanent
- Le timbre vote qui est à découper et à remettre au Président d'association en vue de la prochaine Assemblée Générale de votre Fédération
- Le timbre du Carnet de Prélèvement bécasse qui est à apposer sur votre carnet bécasse dès réception de ce dernier dans le cas où vous l'avez demandé

Il s'agit d'une validation définitive. AUCUN REMBOURSEMENT N'EST POSSIBLE

Ne peuvent pas valider par Internet

- Les mineurs
- Les personnes sous tutelle ou sous curatelle
- Les nouveaux chasseurs
- Les personnes souhaitant bénéficier de l'offre promotionnelle parrainage

Comment procéder ?

Chasser dans le Lot

- Connecter vous sur le site www.chasse-nature-midipyrenees.fr/lot
- Sur la page d'accueil, en bas cliquer sur le bouton validation en ligne
- Vous arrivez sur la page d'accueil de la e validation – cliquer sur le bouton « cliquer ici »

Mon permis de chasser
Validation en ligne
Ouvertures/Fermeture



- Identifiez-vous grâce à votre identifiant (il se trouve sur votre bon commande), Votre date de naissance et votre numéro de permis de chasser et cliquez sur Identification

ATTENTION – bien respecter le format des caractères (-,/,...)

- Une fois que vous vous êtes identifié dans le cadre « votre choix » cliquez sur validation départementale (annuelle ou temporaire 3 ou 9 jours consécutifs) ou bi départementale ou nationale suivant la validation que vous désirez

- Vous arrivez alors sur la page ci-dessous, sélectionner votre validation (annuelle, 9 ours ou 3 jours) et le département.
- Vous pouvez également indiquer si vous souhaitez le timbre sanglier (ou grand gibier suivant le département) ainsi que le carnet de prélèvement bécasse

Validation du Permis de chasser saison 2016 / 2017

M. ROBERT MABILLI

VALIDATION DEPARTEMENTALE

Sélectionnez le département, la durée et les éventuelles cotisations optionnelles de votre validation :

Département: 46 - LOT Annuelle 9 jours 3 jours

Cotisation fédérale	75.00 €
Redevance départementale	43.79 €
Droit de timbre au profit de l'état	9.00 €
<input checked="" type="checkbox"/> Cotisation départementale sanglier (30.00 €)	30.00 €
<input type="checkbox"/> Je veux un carnet P.M.A. Bécasse	

Titre annuel

E-validation :

- la fédération ne m'envoie pas mon titre annuel de validation,
- je l'imprime directement après le paiement,
- je le recevrai aussi en pièce jointe dans mon courriel d'accusé de réception,
- je peux le réimprimer à tout moment à partir de ce site après m'être identifié,
- aucune demande de modification, d'annulation ou de remboursement ne sera possible.

[En savoir plus](#)

Autres cotisations

Total: 157.79 €

[Etape précédente](#) [Etape suivante](#)

Avant de passer à l'étape suivante, vérifiez bien que vous avez choisi la validation que vous souhaitez

- Cliquez sur étape suivante :
- Vérifiez les informations mentionnées
 - Nom – prénom
 - Adresse
 - Confirmez votre adresse email (à 2 reprises)
 - Indiquez l'association à laquelle vous souhaitez être rattaché

LES COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE

Civilité: Monsieur

Nom: MABILLI

Nom de naissance: ROBERT

App., esc., étage:

Rés., bât., imm., tour:

N°, type, nom voie: 241 RUE FOCH

Mention spéciale de distribution:

Code postal: 46000

Localité, cédex: CAHORS

Pays (si adresse à l'étranger):

Téléphones fixe: 05 65 22 53 44 Portable:

Adresse courriel (e-mail):

Confirmez adresse courriel (e-mail):

Date de naissance: 15/03/1927 (JJ/MM/AAAA)

Nom de l'association à laquelle vous souhaitez être rattaché:

LES RÉFÉRENCES DU PERMIS DE CHASSER

Original Certificat provisoire de capacité

Duplicata Document étranger ou équivalent

Numéro: 46 1 448

Délivré le: 03/09/2004 (JJ/MM/AAAA)

Par: Préfecture de LOT

Pays

ONCFS

Si vous indiquez une association de rattachement c'est votre Président d'Association qui recevra votre Canet de Prélèvement Bécasse, ainsi que toutes les informations utiles concernant la campagne de chasse.

Si tout vous semble correct passez à l'étape suivante

Cochez la case « je certifie avoir pris connaissance des informations ci-dessus »

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Je soussigné,

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de la chasse citée en référence en tête de la présente demande.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données, auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs à laquelle adhère le demandeur. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande du chasseur est soumise pour contrôle.

En cochant la case ci-contre, je certifie avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

Etape précédente Etape suivante

Passez ensuite à l'étape suivante, vérifiez une dernière que votre saisie est correcte.

Validez et payez

Vous payez votre validation par carte bancaire, paiement sécurisé par Paybox

Vous pouvez ensuite imprimez votre validation directement chez vous sur du papier blanc format A4

Cliquez sur le bouton « édition titre »

Deux emails de confirmation vous sont ensuite adressés :

- Ticket de paiement par carte bleu
- Emission du titre de validation (conservez le durant toute la saison de chasse, en cas de perte vous pouvez le réimprimer via la pièce jointe en format pdf)